

**DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA  
MUTUELLE PANAFRICAINNE DE GESTION DE RISQUES (ARC)**

**Le Conseil exécutif :**

1. **PREND NOTE** du rapport de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et des recommandations qu'il contient ;
2. **FÉLICITE** les États membres qui ont rejoint l'organisation cette année et en sont devenus membres : la République du Cap-Vert, la République du Cameroun, la République démocratique fédérale d'Éthiopie et la République du Soudan du Sud ;
3. **SALUE** les efforts déployés par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques dans le cadre de l'extension de ses opérations, l'extension de sa portée et de son impact sur le continent, et particulièrement dans le cadre du lancement du produit d'assurance contre les inondations, contribuant ainsi aux capacités d'intervention des États membres face à une diversité de risques ;
4. **INVITE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier rapidement l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques afin de bénéficier pleinement des bénéfices accordés au pays en vertu dudit Accord.